

REGLEMENT ET DECLARATION SUR L'HONNEUR DE LA BROCANTE VIDE GRENIER QUARTIER DE BEAUPLAN DU 10 OCTOBRE 2021 A ST-REMY-LES-CHEVREUSE

- Les inscriptions doivent se faire impérativement avant le 1er Octobre 2021
Tout dossier incomplet ou incorrect ne sera pas pris en compte et sera retourné dans le cas d'un envoi par la poste.
- Après validation, **un courrier vous sera envoyé le 6 octobre**, contenant un plan de la brocante, l'entrée concernée, vos numéros d'emplacements **ainsi qu'un reçu qui devra être obligatoirement apposé de façon visible sur votre véhicule** (pare-brise ou tableau de bord).

Vous munir de ces documents le jour de la brocante.

- Les souhaits concernant les emplacements sont demandés pour essayer de satisfaire au mieux les exposants, mais ne constituent en rien un engagement de la part de l'organisation. Les résidents des rues concernées par la brocante seront prioritaires pendant 15 jours après le forum des associations de St-Rémy-Lès-Chevreuse, qui se tiendra le dimanche 5 septembre 2021 au gymnase C3R, date de départ pour les inscriptions à la brocante.
- Tout exposant doit se munir de ses papiers d'identité ou RC.
- L'accès à la zone d'exposition est autorisé sur présentation du retour d'inscription spécifiant l'emplacement attribué à l'exposant.
- **Aucune voiture n'est admise à circuler dans le périmètre de la brocante entre 8 h 30 et 18h.**
- **Il est interdit d'exposer les articles sur les clôtures des particuliers (à l'exception des exposants qui ont réservé devant leur domicile).**
- Sécurité : la voie publique doit rester libre d'accès en cas d'urgence Police et Pompiers.
- Le port du masque sera obligatoire dans la zone d'exposition.
- Pour la protection de l'environnement et par égard aux habitants du quartier, l'exposant doit laisser place nette après son départ en emportant la totalité de ses invendus et déchets.
- **Pour les particuliers uniquement :**
 - o **Déclare sur l'honneur : Ne pas être commerçant (e)**
 - o **Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R 321-9 Code pénal)**
 - o **Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de Commerce)**
- **La signature du bulletin d'inscription vous engage, aux déclarations sur l'honneur décrites ci-dessus pour les particuliers, et au respect du règlement dans sa globalité pour l'ensemble des exposants.**

Ce règlement est mis en vigueur par obligation dans l'intérêt de tous.
Nous vous remercions de bien vouloir vous y conformer.

ST-REMY-LES-CHEVREUSE

27^{eme} BROCANTE - VIDE-GRENIERS

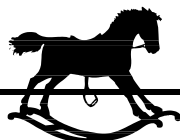
Organisée par

« VIVRE LES HAUTS DE SAINT-REMY »

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021

DE 8 à 18 HEURES

Renseignements pour réservation : 09 82 26 65 97



BULLETIN D'INSCRIPTION N°

Lire le Règlement et la Déclaration sur l'honneur au verso (2), remplir l'inscription et la signer
La renvoyer accompagnée d'un chèque à l'ordre de « Vivre les hauts de St Rémy »
Et d'une photocopie de votre pièce d'identité ou RCS à :
« Vivre les Hauts de St Rémy » 52 rue des chênes 78470 St Rémy lès Chevreuse.

LE JOUR DE LA BROCANTE VOUS MUNIR IMPERATIVEMENT DE VOS PAPIERS D'IDENTITE OU DU RCS

Je soussigné (e) : Nom : Prénom : Né (e) le :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Obligatoire : Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le Par

Souhaits:

Emplacements

A côté de

Professionnel :

N° RCS :

Préfecture

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et de la déclaration sur l'honneur

Fait à Le

Signature :

Réservation maximum 10 m par tranche de 2 mètres

Saint Rémois et Magnycois : 9 € les 2 m. Extérieurs et professionnels : 18 € les 2 m.

Métrage demandé:

2 m x = mètres

Récapitulatif à payer



Cheque :

Espèce :

Prix emplacements : €

Cout publipostage : + 1,00 €

Remise Adhérent (4,5€) : - €

Montant Total à payer : = €